

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2025-094

**ADHÉSION DE LA COMMUNE DU
PORT À L'ASSOCIATION DES
VILLES UNIVERSITAIRES DE
FRANCE (AVUF)**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 1^{er} juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasce par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle et Mme Barbara Saminadin à 17h28 (affaire n° 2025-097), M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 18h05 (affaire n° 2025-107).

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire de 17h44 à 17h46 (affaire n° 2025-101).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 23 juin 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 juillet 2025.



Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-094

ADHÉSION DE LA COMMUNE DU PORT À L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur précisant les règles de fonctionnement de l'AVUF telles qu'elles figurent dans ses statuts, approuvées en 1993 et modifiées en 2008 puis en 2011 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les missions de l'Association des Villes Universitaires de France intervenant en soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur le territoire national ;

Considérant l'ambition portée par la ville du Port pour assurer la pérennité et le développement du Campus Paul Vergès ;

Considérant l'intérêt que présente l'expertise de l'Association des Villes Universitaires de France pour la collectivité, eu égard aux enjeux du territoire portois et aux projets que la commune entend développer ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative – Scolaire et Associative » réunie le 18 juin 2025 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la ville du Port à l'Association des Villes Universitaires de France pour l'année 2025 et d'autoriser le versement de la cotisation de la commune au titre de l'année 2025, pour un montant révisé à 300 € ;

Article 2 : de désigner M. Henry Hippolyte pour représenter la collectivité au sein de l'association ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

ADHÉSION DE LA COMMUNE DU PORT À L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'adhésion de la commune du Port à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF).

Créée en 1993, l'Association des Villes Universitaires de France regroupe 115 collectivités locales (municipalités, agglomérations, métropoles) qui interviennent en soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur leur territoire, tout en cherchant à améliorer l'efficacité de ce soutien.

L'AVUF est à la fois un centre de ressource, une force de proposition et une interface dynamique avec ses adhérents, elle poursuit 3 objectifs :

- Aider les élus et les personnels des collectivités adhérentes à bien appréhender les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire, notamment par des séminaires et colloques ;
- Formuler des propositions auprès de l'État et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Élaborer des services ou des événements communs avec toute ou partie des adhérents (Label Agir Ensemble, Nuit des Étudiants du Monde, Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant).

Considérant l'ambition poursuivie par la ville du Port dans le projet de développement du Campus Paul Vergès, et sa volonté affirmée de constituer un écosystème vertueux propice à la transmission des savoirs et à l'apprentissage, il est proposé d'adhérer à l'AVUF afin de permettre à la commune de :

- Disposer d'un centre de ressources pour les questions d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation, et de vie étudiante au travers de mises en relation avec des élus ou services d'autres collectivités ;
- Être destinataire d'une veille permanente sur ces questions en ce qu'elles concernent les collectivités territoriales ;
- Participer à l'élaboration d'actions et de propositions pour promouvoir l'intérêt des territoires universitaires auprès de l'État et des grands acteurs nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Accéder aux colloques, séminaires, sessions de formations à des tarifs réduits, et parfois avec exonération totale de droits d'inscription.

Le montant annuel de la contribution pour les Villes de 20 000 à 100 000 habitants s'élève à 600 euros. L'adhésion de la Ville du Port intervenant après le mois de mai, la cotisation annuelle pour l'année en cours, bénéficie d'une réduction de 50 % sur le montant annuel, soit 300 euros pour l'année 2025.

Compte tenu des enjeux du territoire portoïs et des projets que la commune entend développer, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la ville du Port à l'Association des Villes Universitaires de France pour l'année 2025 et d'autoriser le versement de la cotisation de la commune au titre de l'année 2025, pour un montant révisé à 300 € ;

- de désigner XXXX pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.